



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°58_CC_2025_CCDS

PARTICIPATION DE LA CCDS A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « JEUNES EN LIBRAIRIE PRIMAIRE »

Séance du 24 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville d'Iracoubo, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX

Absent excusé ayant donné procuration :

Yves VANG à Céline REGIS

Michel-Ange JEREMIE à Fidélia BOCAGE

Céline ZULEMARO à André Roland BERTHIER

Absents excusés :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Francine GANE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Alain YANG

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à proposer la mise en place du dispositif « Jeunes en librairie-primaire » sur le territoire des Savanes de septembre à décembre 2025.

« Jeunes en Librairies » est un dispositif national qui vise à rapprocher les jeunes du livre, à former un lectorat en devenir, et par voie de conséquence, à soutenir la librairie indépendante. En Guyane, son ambition tourne autour de trois axes :

- Promouvoir l'accès au livre auprès des collégiens, des apprentis des centres d'apprentissage, des CAP des lycées professionnels, éventuellement des détenus mineurs ; et favoriser leur autonomie de choix
- Connaître les métiers du livre, dont la librairie et la bibliothèque sont des maillons essentiels
- Encourager la fréquentation des librairies, des événements littéraires (salons et/ou festivals du livre) organisés par les institutions et certaines associations

Le projet JEL offre à chaque classe retenue la somme de 30 euros par élève, pour que chacun puisse choisir des livres qui vont l'emmenner vers le plaisir de la lecture. Afin d'en faire un outil pédagogique, chaque enseignant devra faire un projet lié à ce dispositif

Depuis plusieurs années, la CCDS participe à ce dispositif au travers la prise en charge du transport. Il s'agit aujourd'hui de participer au développement de la lecture au plus tôt de la chaîne scolaire en l'étendant aux classes primaires de la communauté, d'autant que nous savons les difficultés de nos jeunes quant à maîtriser et à être des lecteurs assidus.

En favorisant les pratiques régulières de lecture chez les jeunes de notre territoire aux côtés de l'éducation nationale, le ministère de la culture et du PRE, la CCDS se positionne ici comme un acteur de terrain pour la prévention du décrochage scolaire et de la promotion de la lecture plaisir.

Ce dispositif est piloté par Madame Dorcy Monique et par Monsieur Ahly au titre du PRE.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE : la participation de la CCDS à la mise en place du dispositif « Jeunes en librairie-primaire » sur le territoire des Savanes pour un montant de 6 500€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu la demande des municipalités membres de la Communauté
Vu la validation du projet d'établissement par le Conseil de gestion en date du 28 mars 2025
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 11 juin 2025 ;
Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE : la participation de la CCDS à la mise en place du dispositif « Jeunes en librairie-primaire » sur le territoire des Savanes pour un montant de 6 500€.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Nombre de conseillers en exercice : 35 Quorum : 18 Nombre de conseillers présents : 08 Nombre de procurations : 03 Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 00 Abstention(s) : 00
--

Fait et délibéré à Iracoubo en séance publique, le 24 juin 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,
La 2^{ème} Vice-Présidente, par délégation,



Céline REGIS



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250627-22-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-06-2025

Publication le : 28-06-2025